



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **16 décembre 2019**

Délibération n° 2019-3995

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Comité syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel Jonage (SYMALIM) - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : **Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance**

**Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse**

**Président : Monsieur David Kimelfeld**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 164

Date de convocation du Conseil : mardi 26 novembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 18 décembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Bernard (pouvoir à M. Eymard), Mme Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), M. Bousson (pouvoir à M. Suchet), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Petit), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Piegay (pouvoir à M. Germain), Sannino (pouvoir à Mme Laurent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

**Conseil du 16 décembre 2019****Délibération n° 2019-3995**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Comité syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel Jonage (SYMALIM) - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 21 novembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

Le SYMALIM a été créé par arrêté préfectoral en date du 1<sup>er</sup> avril 1968. La Communauté urbaine de Lyon adhère au syndicat par délibération du Conseil du 24 octobre 1994.

Le SYMALIM a pour objet la gestion et l'exploitation du grand parc Miribel Jonage dans le respect de ses 4 vocations : préservation de la ressource en eau potable, favorisation de l'espace de régulation des crues, développement des loisirs de plein air et valorisation du patrimoine naturel.

Chaque année, le grand parc Miribel Jonage accueille près de 4 millions de visiteurs.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Métropole de Lyon s'est substituée à la Communauté urbaine et a repris 95 % des participations versées par le Département du Rhône, conformément à la clé de répartition définie par la commission locale chargée de l'évaluation des ressources et des charges transférées (CLERCT). Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, 16 collectivités sont membres du SYMALIM.

La composition actuelle du syndicat est la suivante :

Collectivité	Part dans la gouvernance	Nombre de représentants
Métropole de Lyon	57,15 %	12
Ville de Lyon	10,48 %	2
Ville de Villeurbanne	7,62 %	2
Département de l'Ain	3,81 %	1
Commune de Vaulx en Velin	2,86 %	1
Commune de Meyzieu	2,86 %	1
Commune de Décines Charpieu	2,86 %	1
Communauté de communes Miribel et Plateau	2,86 %	2

Collectivité	Part dans la gouvernance	Nombre de représentants
Commune de Jonage	1,90 %	1
Commune de Miribel	1,90 %	1
Commune de Jons	0,95 %	1
Commune de Beynost	0,95 %	1
Commune de Saint Maurice de Beynost	0,95 %	1
Commune de Neyron	0,95 %	1
Commune de Nievroz	0,95 %	1
Commune de Thil	0,95 %	1

## II - Modalités de représentation

Les représentants actuels de la Métropole, et leurs suppléants, au comité syndical du SYMALIM sont :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Jérôme STURLA	Lucien BARGE
Richard BRUMM	Guy BARRAL
Jean-Paul COLIN	Virginie POULAIN
Martine DAVID	Sarah PEILLON
Gilbert-Luc DEVINAZ	Marc CACHARD
Laurence FAUTRA	Mohamed RABEHI
Pierre HEMON	Bruno CHARLES
Jean-Michel LONGUEVAL	Jean-Jacques SELLES
Martine MAURICE	Gaël PETIT
Christophe QUINIOU	Gilles GASCON
Roland BERNARD	Ronald SANNINO
Stéphane GOMEZ	Michel FORISSIER

Madame Martine Maurice ayant fait part de son souhait de ne plus siéger au comité syndical du SYMALIM, il y a lieu de procéder à une nouvelle désignation de titulaire ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

#### **DELIBERE**

**1° - Désigne** monsieur Mohamed RABEHI en qualité de membre titulaire.

**2° - Désigne** madame Dominique NACHURY en qualité de membre suppléant, pour la durée du mandat en cours, au sein du comité syndical du SYMALIM, en remplacement de monsieur Mohamed RABEHI.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2019.**